

BUDGET : RÉTABLIR LES ÉQUILIBRES



Alors que leur gestion devrait être équilibrée, c'est-à-dire être financée par les redevances des utilisateurs, les deux principales régies communales, l'assainissement et l'eau, émargent au budget général de la commune pour respectivement 32.000 et 7.800 € de subventions. Il ne s'agit là que des budgets de fonctionnement, y compris les amortissements des investissements.

Des travaux importants de maintenance vont se greffer sur les dépenses entre fin 2009 et l'année 2010. Il s'agit là de biens et services essentiels, à fort impact

environnemental, pour lesquels il est indispensable de pratiquer la réalité des coûts – loi fait d'ailleurs obligation aux communes d'une gestion autonome dans ces domaines.

La vérité des prix passe par un ajustement du montant des redevances, mais pas nécessairement par une augmentation générale de la pression fiscale pour tous. Il faut avant tout mieux tenir compte des consommations et des charges dans l'évaluation des contributions attendues de chacun.

Le déficit de gestion accumulé est très important. Pour la seule année 2009, en assainissement collectif, il est équivalent à la totalité des recettes tirées de la redevance – dont l'essentiel est payé par les salaisons de l'Arrée. Pour l'eau, il s'agit du quart des factures. Au total, c'est plus du tiers des impôts locaux revenant à la commune qui sont utilisés pour permettre le financement du fonctionnement courant des services d'eau et d'assainissement. Alors que les services décentralisés de l'État ont pratiquement cessé toute aide aux communes, ce qui amène de nouvelles dépenses par le recours forcé au secteur dit concurrentiel, et que le poids des investissements pour un patrimoine vieillissant, rénové ou obsolète ne va pas en se réduisant, un tel déséquilibre structurel n'est plus tenable sur le court, le moyen ou le long terme.

Le dossier du juste prix pour les redevances eau et assainissement sera sans doute un des plus importants du budget 2010 de la commune.

DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ, PERSONNES HANDICAPÉES

La loi fait obligation à toutes les communes, quelle que soit leur taille, d'avoir conduit d'ici à

la fin de l'année 2009 un diagnostic sur l'accessibilité de leur territoire - bâtiments recevant du public et voirie - aux personnes handicapées, que le handicap soit moteur, visuel, auditif, cognitif ...

A Brennilis, le Conseil municipal a décidé de solliciter la société Qualiconsult pour lui fournir les éléments de ce diagnostic. Le rapport, très complet, de Qualiconsult vient d'être reçu, et figure en lien sur la page

<http://www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/diagnostic/>.

Le Conseil devra maintenant l'analyser, et en tirer un plan à moyen terme pour que, comme le prévoit le dispositif législatif en vigueur, l'accessibilité de la commune aux personnes handicapées atteigne d'ici à 2015 un niveau acceptable - ce qui, compte tenu du vieillissement démographique, revêtira de plus en plus d'importance pour une frange croissante de notre population.

Identifier et éliminer les obstacles à la circulation, ce n'est pas seulement une obligation de solidarité. C'est aussi, pour chacune et chacun d'entre nous, une forme de lucidité sur notre avenir possible...



CCAS – Tout à votre service

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, présidé par le maire, est composé à parité d'élus et de personnalités qualifiées de la commune. Le CCAS est à votre disposition pour discuter et éventuellement aider à résoudre les difficultés économiques ou sociales auxquelles des personnes peuvent être confrontées de manière soudaine, ou de façon chronique. N'hésitez donc pas à consulter le membre du CCAS que vous souhaitez, y compris pour signaler les personnes qui, selon vous, pourraient avoir besoin d'aide mais n'osent peut-être pas se manifester. Les travaux du CCAS sont strictement confidentiels – et ses membres sont tous des personnes de confiance !

Composition du Conseil d'administration du CCAS : (membres du Conseil municipal) JV Gruat, Président ; F. Borgne, vice-présidente ; O. Magoaric ; S. Birhart ; J. Cochenec ; A. Daniel ; C. Le Boulanger ; B. Trodec (personnalités extérieures) M. Buzit ; AM Cadoudal ; L. Jaouen ; M. Lemerrier ; H. Marec ; M. Roygnan ; J. Turner.